

LE CHABLAIS

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Rien n'est décidé à ce jour quant aux taxes locales

À ce jour les taxes locales restent au même niveau et ce depuis 2017. Jeudi 5 mars, rien n'a été décidé. Il faut préciser que les recettes de ces taxes sont en progression mathématique pour deux raisons. La première, le nombre de constructions augmente sur la commune avec de nouveaux logements que l'on peut voir notamment au chef-lieu. Deuxième raison, depuis quatre ans la commune a procédé à la révision des bases d'imposition en hausse sur 300 habitations de la commune à la suite d'agrandissements et autres travaux intérieurs. Cela a généré de fait des recettes supplémentaires. Il est à noter toutefois que la prochaine équipe municipale a jusqu'au mois d'avril pour augmenter les taxes locales 2020 si elle le juge nécessaire.

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Rencontre lecture le 23 mars

Lundi 23 mars, le club de lecture "Entremets" se réunira à 18 h 30 à la bibliothèque intercommunale (derrière le Collège du Gavot sur Saint-Paul). On vient présenter un coup de cœur de lecture, et/ou profiter d'autres coups de cœur de lectures, notamment ceux de bibliothécaires d'autres bibliothèques du Gavot. Suivra un buffet canadien. Contact : 04 50 74 63 35.

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Les budgets au programme du conseil municipal

Pour ce dernier conseil municipal, Bruno Gillet, maire, a fait un bilan positif de 2019, et a dressé le budget prévisionnel pour 2020.

Le dernier conseil municipal du maire, Bruno Gillet, s'est déroulé avec un menu de choix : le vote des comptes de gestion et administratifs 2019 et du budget prévisionnel 2020, devant quelques membres de la liste d'opposition.

En ouvrant la séance, l'édile de la commune a tenu à souligner avec satisfaction que « Les finances de la commune sont extrêmement saines pour clore ce mandat, ce qui est une bonne nouvelle pour l'équipe qui va prendre la suite. »

Sans se noyer dans des chiffres des comptes de l'année dernière, on notera que l'important excédent de fonctionnement 2019, qui a augmenté encore plus qu'en 2018, est reversé au budget principal prévisionnel 2020. Cette somme sera utilisée en priorité pour le remboursement des emprunts en cours et en épargne pour investir.

Le budget prévisionnel 2020 inclus les budgets différenciés de l'eau, qui rapporté 290 000 € à la vente aux communes en 2019, et la plage de la Beunaz qui a demandé 166 000 € pour les vestiaires l'année dernière.

Le budget principal prévisionnel bénéficie des économies réalisées, de subventions pour les travaux de la Gavotine, ainsi



Les élus ont tenu le dernier conseil municipal de la mandature, avec les budgets au programme, présidé par le maire, Bruno Gillet, à gauche. Photo Le DL/C.B.

que des rentrées de taxes locales. Il est naturellement en équilibre avec pour le budget prévisionnel de fonctionnement un montant de 2 885 000 € recettes-dépenses et un montant de 2 376 000 € recettes-dépenses pour le prévisionnel investisse-

ment.

Enfin, les subventions aux associations ont été votées avec globalement les mêmes sommes attribuées qu'en 2019. Toutefois, le conseil a décidé de ne pas accorder de subventions aux associations non commu-

nales. On notera que les parents d'élèves La Gavote de l'école publique se voit attribuer 10 380 €, l'école de musique Neige et Soleil 16 000 € au prorata du nombre d'élèves de la commune, et le CCAS 5 000 €.

Claude BOUZIN

CCPEVA

"La Grande Lessive" : un vaste projet artistique